

L'enregistrement des naissances : un pas important vers les services essentiels

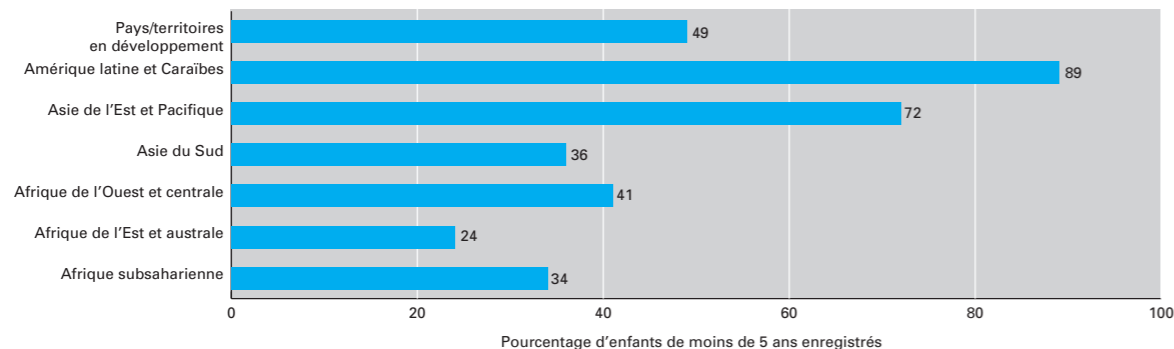
La Convention relative aux droits de l'enfant établit spécifiquement que l'enfant a droit à un nom et à une nationalité dans son article 7 qui stipule que l'enfant doit être enregistré aussitôt sa naissance. Pourtant, chaque année, près de 51 millions d'enfants ne sont pas déclarés. Ces enfants appartiennent presque toujours à des familles pauvres, marginalisées ou déplacées, ou ils vivent dans des pays dans lesquels le système de déclaration des naissances ne

fonctionne pas, avec les conséquences à long terme que ces lacunes entraînent pour leur santé et leur bien-être.

Bien que l'Afrique subsaharienne affiche la proportion la plus élevée (66 %) d'enfants non déclarés à la naissance, l'Asie du Sud, avec un taux similaire de 64 %, la dépasse en nombre. Les défis à relever sont particulièrement redoutables dans certains pays comme l'Afghanistan, le

Figure 1.20

Les taux d'enregistrement des naissances* sont faibles en Asie du Sud et en Afrique subsaharienne



* Par enregistrement des naissances, on entend le pourcentage d'enfants de moins de 5 ans qui avait été enregistré au moment de l'étude. Le numérateur de cet indicateur comprend les enfants dont l'acte de naissance a été présenté à l'enquêteur ou dont la mère ou la personne responsable de l'enfant a affirmé que la naissance avait été enregistrée. Les données de l'enquête en grappes à indicateurs multiples portent sur les enfants vivants au moment de l'enquête.

Source : Enquêtes en grappes à indicateurs multiples, Enquêtes démographiques et sanitaires, autres enquêtes nationales et systèmes vitaux d'enregistrement. Les données nationales et régionales figurent dans le Tableau statistique 9, page 146 du présent rapport.

Bangladesh, la République-Unie de Tanzanie et la Zambie, où les taux d'enregistrement des naissances sont très faibles en raison de l'absence de systèmes d'enregistrement efficaces. Au Bangladesh et en Zambie, selon les estimations de l'UNICEF, 10 % seulement des naissances seraient déclarées, tandis qu'en République-Unie de Tanzanie, le taux atteindrait juste 8 %.

L'enregistrement des naissances et les soins de santé, en particulier, sont étroitement liés, surtout pour les enfants de moins de 5 ans. Par exemple, les données fournies par plusieurs pays africains permettent d'établir une corrélation étroite entre la présence d'un agent de santé compétent lors de l'accouchement et l'enregistrement des naissances. Au Bénin, par exemple, 74 % des enfants qui ont été mis au monde par un soignant ont été enregistrés, alors que le taux est de 28 % pour les autres enfants. En outre, les données permettent de penser que les niveaux d'enregistrement des naissances sont associés au nombre de vaccins reçus et à l'administration de suppléments en vitamine A, ainsi qu'au niveau des soins médicaux disponibles. Au Tchad, par exemple, 38 % des enfants à qui l'on administre des suppléments en vitamine A sont déclarés, alors que 15 % seulement de ceux qui ne reçoivent pas de suppléments sont déclarés. Et dans de nombreux pays, les enfants non déclarés n'ont pas accès à des interventions et programmes d'importance vitale.

Les problèmes auxquels les parents se heurtent quand ils veulent déclarer la naissance de leurs enfants sont souvent un signe d'exclusion sociale et de pénurie de services sociaux généralisées. Ainsi, en particulier dans les régions isolées, les parents ne comprennent pas toujours les avantages de la citoyenneté et encore moins ceux que l'enregistrement des naissances conférerait à leurs enfants. Par ail-

leurs, même quand les parents ont l'intention de déclarer la naissance, le coût prohibitif de l'enregistrement et la distance à parcourir pour se rendre dans un centre administratif les découragent. Une analyse effectuée récemment par l'UNICEF a révélé que le coût était la raison principale invoquée par les parents pour expliquer pourquoi ils n'enregistraient pas leurs enfants dans pas moins de 20 pays en développement, ce qui explique les profondes disparités dans ce domaine entre les enfants riches et les enfants pauvres. En République-Unie de Tanzanie, où le taux d'inscription est très faible en général, on constate un écart profond entre les riches et les pauvres : 2 % seulement du cinquième le plus pauvre de la population sont dans les registres contre 25 % du cinquième le plus riche.

L'enregistrement universel des naissances ne se fera pas sans que les gouvernements, les parents et les communautés ne travaillent main dans la main pour faire de cette question une priorité. Il conviendra d'appliquer des mesures intégrées – combinant par exemple les campagnes nationales de vaccination avec des campagnes d'enregistrement – qui constituent souvent la meilleure stratégie. Lorsqu'une telle coopération a pu être établie, les résultats sont remarquables même dans des situations particulièrement difficiles. En Afghanistan, en 2003, une campagne nationale d'enregistrement de tous les enfants de moins de 1 an a été lancée parallèlement aux Journées nationales de vaccination contre la polio. La campagne, qui s'est poursuivie en 2004, avait permis d'enregistrer 2 millions d'enfants de moins de 5 ans à la mi-octobre de cette année.

Voir Références, page 105.